

Règlement de jeu-concours

LTA SAS La Rentrée des Coupons du 10/9 au 12/09/2021

1. Organisation du jeu

A l'occasion de l'événement La Rentrée des Coupons, Les Trouvailles d'Amandine SAS (ci-après la « Société Organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le SIRET 521418830 000 27 dont le siège social est situé au 73-75 bvd de Courcerin Parc de Courcerin Lot B6 77185 Lognes, France, organise du 10 septembre au 12 septembre 2021 24h00 (la « Durée »), un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : Concours Lots Coupons tissus Bio » (ci-après dénommé « le Concours »),

2. Conditions de participation

Ce Concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, Belgique, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du Concours.

Le Concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce Concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

3. Modalités de participation

Chaque participant devra répondre à la question suivante : « Quel est votre tissu préféré dans notre gamme ? », et à la question subsidiaire facultative « Quelle nouveauté voudriez-vous voir arriver (hors maille/jersey) ? », liker le post spécifique sur le fil du compte de la société LTA SAS

@amandinechadessolier et inviter un(e) ami(e) à participer au concours via un commentaire laissé sous le post dédié au concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse

électronique ou identifiant Instagram - pendant toute la période du Concours.

4. Dotation

Chacun des 3 gagnants recevra 1 des 3 lots composés de coupons de tissus biologiques certifiés GOTS Amandine Cha selon :

- **Lot 1** composé de 7 coupons dont 1.55m de denim burgundy, 0.23m de denim terril, 0.30m de satin Hmong n° 2 terril & noir, 0.39+m de nénuphars terre de sienne sur double-gaze, 0.21m de chambray mordoré, 0.41m de gabardine éclipse, 0.33m de nid d'abeilles éclipse pour une valeur totale de 94.84€ TTC.
- **Lot 2** composé de 1.50m de denim marin, 0.25m de denim liane, 0.23m de chambray dark lagune, 0.18m de chambray à pois glacier, 0.25m de rayures céleste, 0.77m de crêpe écru, 0.16m de princesse aux petits pois lagune sur crêpe, 0.19m de Lucie sur popeline pour une valeur totale de 80.03€ TTC.
- **Lot 3** composé de 1.38m de denim glaise, 0.14m de denim bleu de travail, 0.62m de lange à carreaux blanc/étendard, 0.22m de p'tits carreaux rouge/bleu, 0.25m de natté éclipse, 0.22m de citronnade amparo blue sur crêpe, pour une valeur totale de 73.73€ TTC.

5. Désignation des gagnants

Les 3 gagnants seront désignés par un tirage au sort pour chacun des 3 lots mis en jeu.

La dotation sera adressée au gagnant par voie postale, à l'adresse de son domicile.

Les participants font élection de domicile à l'adresse correspondant à l'adresse communiquée par mail lors de leur participation au concours.

Tout retour de la dotation suite à une faute ou à une négligence de la part des participants entraînera immédiatement la disqualification du gagnant concerné et la désignation d'un nouveau gagnant.

La dotation attribuée ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant. Elle est incessible, intransmissible et ne peut être vendue. Elle ne pourra faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation, en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, notamment en cas de force majeure.

Aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où le gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un email de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées lors de son échange par email à contact@amandinecha.com seraient erronées ou imprécises.

6 : Limites de responsabilité

6.1 Force Majeure - La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Concours devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

6.2 Report du Concours - La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée et de reporter toute date annoncée.

6.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet - La Société Organisatrice et/ou son éventuel prestataire s'engage à maintenir son site dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, y compris de la Soumission, notamment sur les réseaux sociaux,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site lestrouvaillesdamandine.fr et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7 . Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement mis en ligne sur le site www.amandinecha.com . Toute modification du règlement (tenant notamment à sa durée ou à la désignation du lot) fera l'objet d'une rectification du document en ligne.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

8. Loi applicable / Tribunaux compétents

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Meaux seront seuls compétents.